

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830



WHEEL CLEANER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : WHEEL CLEANER
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 25 76 40
☎ +32 14 22 02 66
info@novatio.be
*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
☎ +32 14 85 97 38
info@tec7.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Corr.	catégorie 1	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13; acide phosphorique; acide sulfurique.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Phrases P

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
© BIG vzw

Motif de la révision: 2; 3.2

Numéro de la révision: 0300

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de produit: 45213

1 / 18

134-16239-675-fr-FR

WHEEL CLEANER

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13 01-2119490234-40	85536-14-7 287-494-3	C≤9%	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant
acide phosphorique 01-2119485924-24	7664-38-2 231-633-2	C≤5%	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	(1)(2)(6)(8)(10)	Constituant
isotridécanol, ethoxylé	69011-36-5	C≤4%	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	(1)(10)	Constituant
acide sulfurique 01-2119458838-20	7664-93-9 231-639-5	C≤3%	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	(1)(2)(8)(10)	Constituant
étasulfate de sodium 01-2119971586-23	126-92-1 204-812-8	C≤2%	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	(8)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(6) Repris dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008 mais la classification a été adaptée après évaluation de données expérimentales disponibles

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Corrosion des voies aériennes supérieures. Difficultés respiratoires. Toux. Risque d'oedème pulmonaire. Risque d'inflammation des voies aériennes.

Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

Après ingestion:

Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Perforation de l'oesophage possible.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

WHEEL CLEANER

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO₂.
Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.
Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex. oxydes de phosphore, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Échauffement: diluer gaz/vapeur toxique avec eau pulvérisée.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Combinaison résistante à la corrosion. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Combinaison résistante à la corrosion.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Protéger contre le gel. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, bases (fortes).

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

WHEEL CLEANER

UE

Acide phosphorique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	2 mg/m ³
Acide sulfurique (brume)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	0.05 mg/m ³

Belgique

Acide phosphorique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1 mg/m ³
	Valeur courte durée	2 mg/m ³
Acide sulfurique (brume)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.2 mg/m ³

Pays-Bas

Fosforzuur	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.25 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.49 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2 mg/m ³
Zwavelzuur (nevel), gedefinieerd als de thoracale fractie	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.012 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.05 mg/m ³

France

Acide phosphorique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	0.2 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1 mg/m ³
	Valeur courte durée (VRI: Valeur réglementaire indicative)	0.5 ppm
	Valeur courte durée (VRI: Valeur réglementaire indicative)	2 mg/m ³
Acide sulfurique, fraction thoracique	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	0.05 mg/m ³
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	3 mg/m ³

Allemagne

Orthophosphorsäure	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	2 mg/m ³
Schwefelsäure	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.1 mg/m ³

UK

Orthophosphoric acid	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	2 mg/m ³
Sulphuric acid (mist)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.05 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Phosphoric acid	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	1 mg/m ³
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	3 mg/m ³
Sulfuric acid	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	0.2 mg/m ³ (T)

(T): Thoracic fraction

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
NON-VOLATILE ACIDS (Phosphoric Acid)	NIOSH	7908
NON-VOLATILE ACIDS (Sulfuric Acid)	NIOSH	7908
o-Phosphoric Acid	NIOSH	7903
Phosphoric Acid	OSHA	ID 111
Phosphoric Acid	OSHA	ID 165SG
Sulfuric Acid (Acids, inorganic)	NIOSH	7903
Sulfuric Acid mist	ASTM	D 4856-88
Sulfuric Acid	NIOSH	7903
Sulfuric Acid	OSHA	ID 113
Sulfuric Acid	OSHA	ID 165SG

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

4 / 18

WHEEL CLEANER

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	6 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	85 mg/kg bw/jour	

acide phosphorique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	10.7 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m ³	Données d'essai de la matière pure
	Effets aigus systémiques – inhalation	2 mg/m ³	Données d'essai de la matière pure

acide sulfurique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.05 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.1 mg/m ³	

étasulfate de sodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	285 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4060 mg/kg bw/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	42.5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.425 mg/kg bw/jour	

acide phosphorique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.57 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.36 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.1 mg/kg bw/jour	

étasulfate de sodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	85 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2440 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	24 mg/kg bw/jour	

PNEC

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.268 mg/l	
Eau de mer	0.027 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.017 mg/l	
STP	3.43 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8.1 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	6.8 mg/kg sédiment dw	
Sol	35 mg/kg sol dw	

acide sulfurique

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.0025 mg/l	
Eau de mer	0.00025 mg/l	
STP	8.8 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.002 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.002 mg/kg sédiment dw	

étasulfate de sodium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.136 mg/l	
Eau de mer	0.014 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	4.83 mg/l	
STP	1.35 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.5 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.15 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.22 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

5 / 18

WHEEL CLEANER

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type B si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Remarque	Indice de protection
viton	> 480 minutes	0.7 mm	Classe 6

c) Protection des yeux:

Écran facial.

d) Protection de la peau:

Vêtements résistant à la corrosion.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	1 mm ² /s ; 20 °C
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C - 290 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	23 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; complète
Densité relative	1.1
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	0.7

9.2. Autres informations

Densité absolue	1071 kg/m ³
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Réaction acide.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, bases (fortes).

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex. oxydes de phosphore, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

WHEEL CLEANER

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	1470 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

acide phosphorique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		1530 mg/kg bw - 3400 mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	Données incohérentes
Dermal	DL50		2740 mg/kg bw		Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	

acide sulfurique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2140 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	0.375 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
						Dispense de données	Non classé

étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2840 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation						Dispense de données	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification se base sur le pH

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

WHEEL CLEANER

acide phosphorique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Corrosif	Autres			Lapin	QSAR	Solution aqueuse à 75 %
Peau	Corrosif	16 CFR 1500.41	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 80 %

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Étude de littérature	

acide sulfurique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Annexe VI	
Peau	Très corrosif; catégorie 1A					Annexe VI	

étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Rat	Valeur expérimentale	Administration unique
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Étude de littérature	
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 72 heures	Lapin	Read-across	

Conclusion

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde		24; 48 heures	Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

acide phosphorique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau						Dispense de données	

acide sulfurique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	

étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Read-across	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée
Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

8 / 18

WHEEL CLEANER

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	40 mg/kg bw/jour		Aucun effet	6 mois	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

acide phosphorique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	250 mg/kg		Aucun effet	54 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	Niveau de dose		10.6 mg/m ³ air	Foie	Hypertrophie /atteinte du foie		Rat	Valeur expérimentale

acide sulfurique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	LOAEC	OCDE 412	0.3 mg/m ³ air	Système respiratoire	Histopathologie	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation		Observation des humains	> 1 mg/m ³ air	Poumons	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires		Humain	Éléments de preuve

étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	488 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
Par voie orale (diète)	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	1016 mg/kg bw/jour		Effets systémiques	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
Dermal	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	10 %		Aucun effet	13 semaines (2 fois / semaine)	Souris (masculin / féminin)	Read-across
Dermal	LOAEL	Équivalent à OCDE 411	12.5 %	Peau	Brûlures par acide/corrosion de la peau	13 semaines (2 fois / semaine)	Souris (masculin / féminin)	Read-across

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Read-across	
Négatif	EU-méthode B.13/14	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	

acide phosphorique

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	Données d'essai de la matière pure

WHEEL CLEANER

acide sulfurique

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Test d'Ames	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across	

éatasulfate de sodium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide phosphorique

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
					Dispense de données

acide sulfurique

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
					Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données

acide sulfurique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Oral	Niveau de dose	Étude de toxicité cancérigène	200 µl/semaine	> 1 année(s)	Souris (masculin / féminin)	Tumeurs du tractus gastro-intestinal	Estomac	Éléments de preuve
Oral	Niveau de dose	Étude de toxicité cancérigène	500 µl/semaine	> 1.5 année(s)	Rat (masculin / féminin)	Tumeurs du tractus gastro-intestinal	Estomac	Éléments de preuve

éatasulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Oral	NOEL	Équivalent à OCDE 453	> 1125 mg/kg bw/jour	2 année(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Read-across

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

10 / 18

WHEEL CLEANER

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	300 mg/kg	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	300 mg/kg	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL		350 mg/kg bw/jour	2 année(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across

acide phosphorique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 410 mg/kg bw/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 410 mg/kg bw/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	≥ 500 mg/kg bw/jour	≥ 42 jours (1x / jour)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

acide sulfurique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	19.3 mg/m ³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Souris (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	19.3 mg/m ³ air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	19.3 mg/m ³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Souris (femelle)	Diminution de la consommation d'aliments	Généraux	Valeur expérimentale
	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	5.7 mg/m ³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Souris (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	19.3 mg/m ³ air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin (femelle)	Effets locaux	Système respiratoire	Valeur expérimentale
	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	5.7 mg/m ³ air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité								Dispense de données

étrasulfate de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOEL	Équivalent à OCDE 414	250 mg/kg bw/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOEL	Équivalent à OCDE 414	250 mg/kg bw/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité								Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

WHEEL CLEANER

Pas d'effets connus.

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

11 / 18

WHEEL CLEANER

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	US EPA	1.67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	2.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE10	Équivalent à OCDE 201	13.1 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
	ErC50	Équivalent à OCDE 201	235 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 210	0.23 mg/l	72 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	1.18 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across

acide phosphorique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	TLm	Équivalent à OCDE 203	138 ppm	96 h	Gambusia affinis	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
	NOEC	OCDE 201	100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques								Dispense de données

acide sulfurique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		16 mg/l - 28 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

étasulfate de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	483 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	Méthode C.3 de l'UE	> 511 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	CE10	Méthode C.3 de l'UE	199 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEC		≥ 1.357 mg/l	42 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	1.4 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

12 / 18

WHEEL CLEANER

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 301A	94 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	50 %	7 jour(s) - 22 jour(s)	Read-across

isotridécaneol, ethoxylé

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	82 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

étasulfate de sodium

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 301B	89.3 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

L'/les agent(s) tensioactif(s) est/sont biodégradable(s) conformément au Règlement (CE) no 648/2004

12.3. Potentiel de bioaccumulation

WHEEL CLEANER

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		159; Poids frais	11.5 jour(s)	Palaemonetes sp.	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 123		2.2	23 °C	Valeur expérimentale

acide phosphorique

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

isotridécaneol, ethoxylé

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		232.5 l/kg	54 h - 72 h	Pimephales promelas	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		6.4	22 °C	Approche fondée sur la force probante des données

acide sulfurique

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet			

étasulfate de sodium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 123		-0.248	25 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

isotridécaneol, ethoxylé

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.376 - 2.645	QSAR

WHEEL CLEANER

étasulfate de sodium

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		1.88 - 2	Read-across

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol
Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

WHEEL CLEANER

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

isotridécanol, ethoxylé

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

acide sulfurique

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 29* (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1760
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a. (acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13)
------------------	---

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

14 / 18

WHEEL CLEANER

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU	Numéro ONU	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a. (acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Numéro d'identification du danger	80
	Classe	8
	Code de classification	C9
14.4. Groupe d'emballage	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions spéciales	274
	Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
	Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU	Numéro ONU	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a. (acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe	8
	Code de classification	C9
14.4. Groupe d'emballage	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions spéciales	274
	Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
	Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	Numéro ONU	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Nom d'expédition	corrosive liquid, n.o.s. (Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe	8
14.4. Groupe d'emballage	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin	-
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions spéciales	223
	Dispositions spéciales	274
	Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
	Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU	Numéro ONU	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s. (Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe	8
14.4. Groupe d'emballage		

WHEEL CLEANER

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Dispositions spéciales	A803
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	1 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0.0 g/l	

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications

5-15% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

acide sulfurique

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Sulfates	250 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> · acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13 · acide phosphorique · isotridécanol, ethoxylé · acide sulfurique 	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne peuvent être utilisés: <ul style="list-style-type: none"> — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: <ul style="list-style-type: none"> — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: <ol style="list-style-type: none"> a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010. 6. Au plus tard le 1^{er} juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public. 7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 communiquent, pour le 1^{er} décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»

Législation nationale Belgique

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

16 / 18

WHEEL CLEANER

WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

acide sulfurique

Classification supplémentaire	Acide sulfurique (brume); C; La mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes et reprotoxiques au travail.
-------------------------------	--

Législation nationale Pays-Bas

WHEEL CLEANER

Waterbezwaarlijkheid	B (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

acide sulfurique

SZW - Lijst van kankerverwekkende stoffen	zwavelzuurlevels; Figure sur la liste SZW des substances cancérigènes
---	---

Législation nationale France

WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

WHEEL CLEANER

WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
-----	--

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

acide phosphorique

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Orthophosphorsäure; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	---

isotridécanol, ethoxylé

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

acide sulfurique

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Schwefelsäure; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	--

étasulfate de sodium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

Législation nationale UK

WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

acide sulfurique

CIRC - classification	1; Strong-inorganic-acid mists containing sulfuric acid
TLV - Carcinogen	Sulfuric acid; A2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Motif de la révision: 2; 3.2

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2019-10-23

Numéro de la révision: 0300

Numéro de produit: 45213

17 / 18

WHEEL CLEANER

Limites de concentration spécifiques CLP

acide phosphorique ... %	C ≥ 25 %	Skin Corr. 1B; H314	CLP Annexe VI (ATP 0)
	10 % ≤ C < 25 %	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 0)
	10 % ≤ C < 25 %	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 0)
acide sulfurique ... %	C ≥ 15 %	Skin Corr. 1A; H314	CLP Annexe VI (ATP 0)
	5 % ≤ C < 15 %	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 0)
	5 % ≤ C < 15 %	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 0)
étasulfate de sodium	C ≥ 20 %	Eye Dam. 1; H318	ECHA
	10 % ≤ C < 20 %	Skin Irrit. 2; H315	ECHA

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.